
Fiche technique N° 7 :

CONFORMITE ANNUELLE – OPERATION DE RESTITUTION

A effectuer au plus tard le 30 avril de chaque année

1. Quels sont les principes de la restitution au titre de l'obligation de conformité annuelle ?

L'[Article R229-21 du code de l'environnement](#) stipule :

« Conformément au II de l'article [L. 229-7](#), l'exploitant d'une installation soumise à l'autorisation mentionnée au premier alinéa de l'article [L. 229-6](#)¹ et ne bénéficiant pas de l'exclusion mentionnée à l'article [L. 229-14](#) restitue au ministre chargé de l'environnement, **au plus tard le 30 avril de chaque année**, une quantité d'unités mentionnées au IV de l'article L. 229-7 correspondant aux émissions résultant des activités de l'installation au cours de l'année civile précédente, déclarées, vérifiées et validées dans les conditions prévues par l'article [R. 229-20](#).

Cette opération est effectuée par un transfert d'unités mentionnées au IV de l'article L. 229-7 vers le compte du registre européen prévu à cet effet par les actes délégués pris en application du paragraphe 3 de l'article 19 de la directive 2003/87/ CE du 13 octobre 2003. »

L'[Article L229-7 II du code de l'environnement](#) précise :

« A l'issue de chaque année civile, l'exploitant restitue à l'autorité administrative, sous peine des sanctions prévues à l'article L. 229-10, un nombre d'unités égal au total des émissions de gaz à effet de serre durant cette année civile de ses installations ou résultant de ses activités aériennes, telles qu'elles ont été déclarées, vérifiées et validées conformément au III du présent article. »

2. Points particuliers relatifs à la restitution des exploitants d'installations fixes.

- Les exploitants d'installations fixes sont autorisés à utiliser des quotas généraux, les quotas aviations, les quotas suisses et les quotas aviation suisses pour leur restitution.
- Il n'est pas nécessaire d'ajouter le compte de restitution à votre liste de comptes de confiance.
- Conformément à l'article 32 du Règlement CE 2019/1122, le 1er avril de chaque année les comptes dont les émissions vérifiées n'ont pas été enregistrées dans le système seront automatiquement bloqués. Aucune transaction ne peut être lancée à partir d'un compte bloqué, sauf l'opération de restitution de quotas. Lorsque les émissions vérifiées manquantes de l'exploitant d'installation fixe

¹ Ceci concerne :

- Les installations classées et équipements et installations nécessaires à l'exploitation d'une installation nucléaire de base mentionnés à [l'article L. 593-3](#) [du code de l'environnement] et ne bénéficiant pas de l'exclusion mentionnée à l'article [L. 229-14](#) [de ce même code];
- Les exploitants d'aéronef dont la France est l'Etat membre responsable au titre des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère au cours de tout vol à l'arrivée ou au départ d'un aéroport situé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, à l'exception des vols dont la liste est fixée par décret.

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

ont été consignées dans le système, celui-ci débloque le compte qui passe alors à l'état de compte ouvert.

3. Comment effectuer une opération de Restitution ?

Rappel : la restitution des quotas généraux au titre de l'année N doit être effectuée au plus tard le **30 avril de l'année N+1**.

PROCEDURE

Etape ① : Initier une opération de restitution de quotas.

1. Se connecter en tant que Représentant Autorisé (RA) avec le profil « Initiateur » ou « Initiateur/valideur » à l'adresse Internet suivante : <https://unionregistry.ec.europa.eu/euregistry/FR/index.xhtml>
2. Sur la page d'accueil du registre, cliquez sur « comptes ».
3. Cliquez sur le numéro du compte (première colonne) concerné par la restitution :

Identificateur Nom État Période

Type Nom du titulaire de compte Identificateur de l'installation ou de l'exploitant d'aéronef Groupe

surallocation Année de référence

Recherche de comptes: résultats

Numéro	Nom	Type	Période	Groupe	Solde	Statut de conformité dynamique	État	Nom du titulaire de compte	Identificateur de l'installation ou de l'exploitant d'aéronef
EU-100-16204-0-6	Inst 1	Compte de dépôt d'exploitant	0	FR	16.736		Bloqué	4M	13962

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

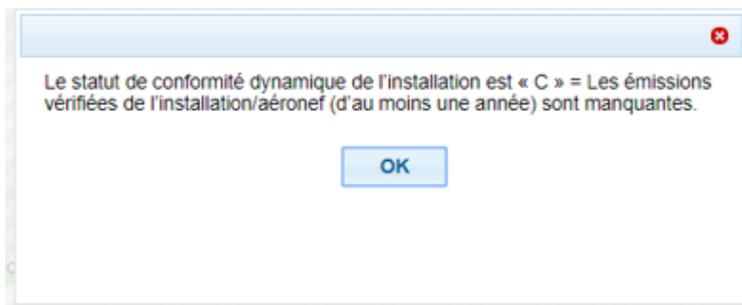
4. Au cours du mois d'**avril** si l'installation liée au compte choisi n'est **pas conforme**, mais que les **émissions sont saisies** dans le système, le message suivant s'affichera :



Cliquez sur « proposer une restitution » et allez à l'étape 8.

Si vous souhaitez vérifier vos avoirs sur le compte avant la restitution, ou qu'un écran bleu s'affiche quand vous cliquez sur « proposez une restitution », cliquez sur « annulation », et passez directement au point 6 pour la restitution.

5. Au cours du mois d'**avril**, si les **émissions ne sont pas saisies** dans le système, le message suivant sera affiché :



Cliquez sur « Ok ».

Le fait que les émissions ne soient pas encore intégrées dans le système n'empêche techniquement pas de saisir et valider une opération de restitution.

Si vous connaissez le montant de vos émissions, vous pouvez si vous le souhaitez saisir et valider l'opération dans le Registre.

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

6. Si vous vous connectez avant le mois d'avril pour effectuer l'opération de restitution, les messages indiqués aux points 4 et 5 ci-dessus ne seront pas actifs. Par conséquent, une fois dans le détail du compte, aller sur l'onglet « Dépôts » et cliquez sur « Proposer une transaction » :

Compte – données générales		Dépôts	Représentants autorisés	Représentants autorisés supplémentaires	Installation	Informations sur la personne de contact	Conformité	
Vérificateur		Comptes de confiance	Relevé de compte					
Code d'identification	Nom du titulaire de compte	Intitulé du compte		État du compte		Type de compte		
EU-100-16205-0-98	4M	Inst 2		Bloqué		Compte de dépôt exploitant		
Page 1 sur 1 1 lignes trouvées								
Type d'unité	Période d'engagement initiale	Période d'engagement applicable	N° de projet	Track du projet	éligible	inéligible	Solde	Mis en réserve en vue d'une transaction
Quota général	2	2			0	0	43 808	28
					Total:		43 808	
Page 1 sur 1 1 lignes trouvées								
Crédit Kyoto éligible à la détention et l'utilisation dans un compte EU				Crédit Kyoto inéligible à la détention et l'utilisation dans un compte EU				

Proposer une transaction

Nom	Quantité
Droits	Not Set
Crédits internationaux restitués en phase 2	0
Crédits internationaux échangés en phase 3	0
Quantité en cours d'échange	0
droits résiduels	0

Nota : le système affiche les droits résiduels d'utilisation des crédits internationaux pour la période précédente, veuillez ne pas tenir compte de ces données.

7. Sur l'écran suivant, vous avez la possibilité de cliquer sur « Restitution de quotas » :

Sélection de la transaction

Choisir le type de transaction:

Transferts réguliers:
[Transfert de quotas](#)
[Transfert de UQA, UAB, URE, URCE, URCED et URCET](#)

Conformité:
[Restitution de quotas](#)

Destruction d'unités:
[Suppression de quotas](#)
[Annulation volontaire de UQA, UAB, URCE, URCED et URCET](#)

Compensation:
[Annulation d'unités de Kyoto en contrepartie de la suppression de quotas généraux](#)

Echange:
[Echange d'unités URCE / URE contre des quotas généraux phase 3](#)

Annuler

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

8. Sur l'écran de restitution, vous devez renseigner la quantité à restituer dans la zone prévue (vous pouvez utiliser des quotas phase 3 ou phase 4) puis cliquez sur « Soumettre » :

Restitution de quotas

Phase 3 (2013-2020):

Conformité UE

Émissions cumulées vérifiées: 46 600	État de conformité dynamique: C ?
Unités cumulées restituées: 20 600	Statut de la conformité calculé au 1er Mai dernier:
Unités reportées de la période précédente: 0	
Solde indicatif de l'état de conformité: -26 000	
En attente de restitution: 0	

Observations:

(visible par tous les représentants autorisés du compte source et du compte destination)

Unités

Unités	Phase ETS	Quantité disponible	Quantité à restituer
Quota général	3		

Soumettre **Annuler**

9. Confirmez la restitution :

Confirmation de la restitution

Unités	Phase ETS	Quantité à restituer
Quota général	3	

Confirmer **Annuler**

10. Signez la transaction à l'aide de l'application EU Login de votre smartphone. Suivez les instructions suivantes :

- Utilisez le mot de passe qui vous sert à la connexion.
- Pour le compte destination à saisir sur votre smartphone (après la lecture du code QR), il faut saisir ce qui est affiché en bleu (900) et ce qui est affiché en orange (le numéro de compte).

Note : si l'option du compte est la « double validation », l'opération de restitution aura besoin d'être validée dans un deuxième temps, par un RA avec le profil « Valideur » ou « Initiateur/valideur ». Si l'option du compte est la « simple validation », l'opération est exécutée immédiatement.

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

Etape ② : Valider une opération de restitution de quotas :

1. Se connecter en tant que Représentant Autorisé avec le profil « Valideur » ou « Initiateur/valideur ».
2. Dans la page d'accueil du registre, cliquez sur « liste des tâches ».
3. Cochez la case (première colonne) correspondant à l'opération de restitution initiée à l'étape ① et cliquez sur « demander la tâche » pour s'attribuer celle-ci.

Résultats									
Page 1 sur 1 1 lignes trouvées									
<input type="checkbox"/>	Code d'identification de la demande	Type de tâche	Initiateur de la tâche	Demandeur	Identificateur du compte	Code d'identification du titulaire de compte	Type de compte	Date de l'initiation de l'opération	Numéro de la transaction
<input checked="" type="checkbox"/>	43914	Approuver la demande de transaction			16205	14965	Compte de dépôt exploitant	25/10/2018 17:55:03	EU26465

Page 1 sur 1 1 lignes trouvées

Demander la tâche Ne pas demander la tâche

Le nom de la personne doit apparaître dans la colonne « demandeur ».

4. Cliquez alors sur le « Code d'identification de la demande » de la tâche à valider :

Résultats									
Page 1 sur 1 1 lignes trouvées									
<input type="checkbox"/>	Code d'identification de la demande	Type de tâche	Initiateur de la tâche	Demandeur	Identificateur du compte	Code d'identification du titulaire de compte	Type de compte	Date de l'initiation de l'opération	Numéro de la transaction
<input checked="" type="checkbox"/>	43914	Approuver la demande de transaction			16205	14965	Compte de dépôt exploitant	25/10/2018 17:55:03	EU26465

Page 1 sur 1 1 lignes trouvées

5. Le système affiche le détail de la transaction à valider. Après avoir vérifié l'information, cliquez sur le bouton « » ou « ».
6. Le système demande une deuxième confirmation.
Vérifiez l'information et cliquez sur « » ou « »

Si le représentant autorisé décide d'annuler la transaction, il faudra reprendre la procédure depuis l'étape ①.
7. Si le représentant autorisé confirme la transaction, le système affiche une demande de validation.
Le représentant autorisé devra signer la transaction, similairement au point 10 de l'étape ①.

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>

8. Un écran affiche la confirmation de l'opération :



A ce stade votre opération de restitution est finalisée, mais vous devez néanmoins vérifier le statut de conformité de votre installation.

- Pour cela, vous pouvez vérifier dans l'onglet « Conformité » du compte, l'état de conformité dynamique doit être « A » et le solde indicatif de l'état de conformité doit être égal à 0 :

Compte – données générales | Dépôts | Représentants autorisés | Installation | Informations sur la personne de contact | **Conformité** | Vérificateur | Comptes de confiance

Relevé de compte

Code d'identification	Nom du titulaire de compte	Intitulé du compte	État du compte	Type de compte
			Ouvert	Compte de dépôt dexploitant

Sélectionner une phase: Phase 4 (2021-2030)

Émissions vérifiées UE

Année	Opération	Émissions (*)	Vérfié	exclus
2021		491	Y	<input type="checkbox"/>
2022		-	N	<input type="checkbox"/>
2023		-	N	<input type="checkbox"/>
2024		-	N	<input type="checkbox"/>
2025		-	N	<input type="checkbox"/>

Conformité UE

Émissions cumulées vérifiées:	377	État de conformité dynamique:	A ?
Unités cumulées restituées:	377	Statut de la conformité calculé au 1er Mai dernier.:	A ?
Unités reportées de la période précédente:	0		
Solde indicatif de l'état de conformité:	0		

- Ou vous pouvez retourner vers la page de la liste des comptes (Étape 1 ; point 3) pour connaître l'état de conformité votre compte : passez la souris sur le point d'interrogation ? pour avoir des explications sur l'état de conformité dynamique.

Pour que votre installation soit bien conforme, l'état de « conformité dynamique » du compte doit être « A ».

Les fiches techniques sont consultables sur notre site web de communication :

<https://www.seringas.caissedesdepots.fr/>